

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 42 du 12 janvier 1960 :

n° 42

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 janvier 1960

Numéro JO

n° 1 du 30/01/1960

Date du numéro

30 janvier 1960

### TEXTE INTÉGRAL

M. Saïd Adieb. aide-garçon de salle auxiliaire (5° catégorie, échelle III, 2e échelon, indice local 260), est déféré devant le Conseil de Discipline pour faute grave dans l'exercice de ses fonctions. Conformément aux dispositions de l'article 9 modifié de l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1955, le Conseil de Discipline visé à l'article 1er, est composé comme suit : Le Ministre de la Fonction publique ou son délégué... Président Le Ministre des Finances ou son délégué. .... Membre Le Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales ou son délégué..... — Abdallah Guedi, représentant titulaire élu du personnel auxiliaire de la 5° catégorie... — Le Conseil de Discipline se réunira à l'initiative de son Président, dans un délai de trois mois à compter de la date de la signature de la présente décision. M. Saïd Adieb devra répondre aux convocations qui lui seront adressées, faute de quoi, il sera passé outre. Les questions ci-après désignées seront posées au Conseil de Discipline : 1° Les faits reprochés par le Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales à M. Saïd Adieb, motivent-ils une sanction disciplinaire ? 2° Dans l'affirmative, laquelle ?